Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-92-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

AVENANT n°1

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA FERME D'AVENTURE 2025 – 2027

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Laval Agglomération
1, Place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL Cedex
représentée par son président agissant en vertu d'une délibération n°92 du bureau communautaire en date du 15 juin 2026

SIRET n° 200 083 392 000 15

d'une part,

ET :

LA FERME D'AVENTURE représentée par monsieur Nicolas LEROY agissant en qualité de président, 17 rue Rastatt – 53000 LAVAL

💻 : fermedaventure@gmail.com ☎·:

SIRET n° 99063136800018

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Laval Agglomération poursuit sur le quartier Saint-Nicolas de Laval la construction d'un projet de ferme urbaine destiné à lutter contre l'insécurité alimentaire dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Il vise à permettre :

- la production d'une nourriture de qualité, locale et biologique, accessible à tous,
- la création d'emplois locaux en insertion via le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- le développement d'un lieu de cohésion pour réussir les transitions

Ce projet se situe sur les terrains de la plaine d'aventure.

Elle souhaite confier la gestion de cet équipement à l'association **La Ferme d'Aventure** qui a pour objet, dans une vocation sociale, de gérer, d'exploiter et de développer une activité de ferme urbaine en poursuivant les objectifs suivants :

- rendre accessible le bien manger local notamment via une tarification sociale des produits vendus sur place,
- rassembler les habitants du quartier et partager les savoir-faire de type culinaires, jardinage, etc.
- promouvoir les activités de la terre de type agricole, jardinage, environnement etc.
- insérer professionnellement des personnes du territoire

Modification de l'article 2 – CONTRIBUTIONS LAVAL AGGLOMÉRATION

L'ensemble des apports listés ci-dessous fera l'objet d'une valorisation dans les comptes de l'association.

2-1 Moyens financiers

Afin de soutenir les actions mentionnées à l'article 1 de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre Laval agglomération et la ferme d'aventure 2025-2027, et sous réserve que la Ferme d'Aventure respecte l'ensemble des clauses de la présente convention et signe la convention d'occupation des terrains mis à disposition, Laval Agglomération s'engage à verser une subvention complémentaire à celle versée au titre de l'année 2025, dont le montant était de 80 000 €.

Le montant de la subvention allouée pour l'année **2026** est de **70 000 euros**. Il correspond à la prise en charge par l'association La Plaine d'Aventure des dépenses suivantes estimées pour les trimestres 2, 3 et 4 de 2026 :

- frais de personnel (direction de l'association Ferme d'Aventure) : 32 000 €
- frais de personnel (encadrant Valorisons53) : 21 000 €
- frais de personnels (salariés Valorisons53) : 14 000 €
- frais de plantation : 1 500 €
- frais divers (assurances, eau, entretien matériel, fluides, essence, communication, conditionnement, informatique) : 1 500 €

Pour les années 2026 et 2027, l'aide financière, similaire ou réévaluée, ne sera acquise que sous réserve de l'inscription des crédits suffisants aux budgets des années précitées.
L'établissement public de coopération intercommunale se réserve le droit de suspendre les subventions en fonction des réserves financières de l'association.

Tous les autres articles de la convention triennale restent inchangés

Fait à Laval, le

Le Président, **La Ferme d'Aventure**

Florian BERCAULT **Nicolas LEROY**